



Terrain a batir,loi sur urbanisme

Par **CHAMBON**, le **14/10/2008** à **17:52**

BONJOUR,étant propriétaire d'un terrain de 3400m2,j'ai pensé en vendre une partie (1200m2).je me suis rendu en mairie pour consulter le cadastre,mon terrain est classé en zone urbaine C.j'ai donc fait venir un géomètre pour borner le terrain,un document préalable pour division de terrain a été fait .Mon problème est que voulant viabiliser la parcelle,le reseau d'eau n'est pas conçu pour accueillir de nouvelle construction .La mairie me dit que mon terrain est en zone urbaine mais ne veut pas engager les travaux pour amener l'eau sur mon terrain.que dois je faire ?????MERCI POUR LES EVENTUELLES REPONSES.

Par **avocat droit public**, le **16/10/2008** à **23:33**

Il faudrait que vous regardiez ce que prévoit le règlement du PLU ou du POS à propos des réseaux.